

RECHERCHE D'ENTREPRISE POUR INSCRIPTION EN ALTERNANCE

Secteur d'activité souhaité :

Missions souhaitées :

Avez-vous des contacts avec une entreprise pour la rentrée prochaine ? Merci de préciser :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ISPN ?

Recherche depuis Google

Salon

Journée portes ouvertes

Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, etc.)

Relation professionnelle

Étudiant ISPN

Autres

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

I. Procédure

Chaque candidat doit suivre les étapes suivantes pour procéder à son inscription à l'ISPN.

a) En alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- Déposer son dossier de candidature à l'adresse administratif@ispn-lehavre.fr ou par courrier.
- Participer aux tests de recrutement puis à un entretien d'admission avec un chargé de recrutement de l'ISPN.
- Avoir été déclaré admissible par la commission d'admission de l'ISPN.
- Signer un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise.

b) En initial

- Déposer son dossier de candidature à l'adresse administratif@ispn-lehavre.fr ou par courrier accompagné d'un chèque de frais de candidature de 170 euros,
- Participer aux tests de recrutement puis à un entretien d'admission avec un chargé de recrutement de l'ISPN.
- Avoir été déclaré admissible par la commission d'admission de l'ISPN.
- Signer un contrat d'étude,

Toute inscription se fait sous réserve du diplôme obtenu. Notez qu'un stage est obligatoire pour chaque année académique afin de valider l'obtention du diplôme.

II. Coût de la formation et rémunération de l'alternant

A. En alternance

Le coût de la formation en alternance à l'ISPN est intégralement pris en charge par l'entreprise et/ou son OPCO. L'étudiant recevra de son employeur une rémunération conforme à la réglementation des contrats d'alternance et conforme au contrat qu'il aura signé.

B. En initial

a) Coût de la formation

Le prix total de la scolarité souscrite ci-dessous constitue un forfait valable pour chaque année du programme académique :

- BTS = 3800 euros
- BAC +3 = 4950 euros
- BAC +5 = 5390 euros

Trois modes de règlement possibles :

- Paiement comptant : versement de la totalité du coût de la formation lors d'admission.
- Paiement en six fois : versement de la totalité du coût de la formation échelonné sur six fois (le 5 de chaque mois)
- Paiement en onze fois : versement de la totalité du coût de la formation échelonné sur onze fois (le 5 de chaque mois)

b) Rétractation et interruption des études

Le candidat dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat d'étude pour se rétracter. Il doit en informer l'ISPN par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de démission, et sauf cas de force majeure prouvée ou motifs sérieux et légitimes laissés à la bonne appréciation de l'établissement et dont la preuve devra être rapportée par l'étudiant, le trimestre commencé est dû en intégralité et l'étudiant ne pourra pas prétendre au remboursement des frais de scolarité déjà versés.

IV. Ordinateur portable

L'étudiant a bien noté que l'usage d'un ordinateur portable personnel est fortement recommandé.

V. CGI, règlement intérieur et pédagogique

L'étudiant s'engage à suivre la formation, en respectant les clauses figurant dans les conditions générales d'inscription, le règlement intérieur de l'établissement et le règlement pédagogique de la formation. Le non-respect des conditions et des règlements peut donner lieu à des sanctions disciplinaires dont la plus importante est l'exclusion définitive. Les frais de candidature ne seront pas remboursés.

VI. Engagement pédagogique

L'ISPN s'engage à fournir aux candidats, avant la signature d'un contrat d'alternance, ou contrat d'étude et tout règlement de frais, les documents suivants :

- la liste des formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités,
- les horaires de la formation,
- les coordonnées des personnes chargées de l'encadrement de la formation,
- le règlement intérieur de l'ISPN,
- le règlement pédagogique applicable à la formation contenant les modalités d'évaluation de la formation.

L'ISPN s'engage à réserver définitivement une place à l'étudiant dès qu'un contrat d'alternance ou un contrat d'étude est conclu, et de lui assurer la formation de la section ou équivalent dans laquelle il a été admis pendant la durée totale du programme.

VII. Engagement

L'étudiant (ou le représentant légal pour les élèves mineurs) déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'inscription et les accepter sans restriction ni réserve.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

1. CV à jour
2. Une lettre de motivation
3. Une copie de vos deux derniers bulletins de notes
4. Une copie recto / verso de votre carte d'identité (CNI / Passeport) ou de votre carte de séjour avec mention du permis de travail pour les candidats étrangers
5. Une copie du dernier diplôme ou de l'attestation de réussite
6. Un chèque de frais de candidature de 170 euros à l'ordre de l'Institut Supérieur Professionnel de Normandie. Pour les candidats en BTS : un chèque de 50 euros pour les manuels scolaires.

RGPD : J'accepte que les données saisies dans ce formulaire soient utilisées pour me contacter et me transmettre des informations au sujet de ma candidature. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant à l'adresse administratif@ispn-lehavre.fr

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription.

PROCEDURE DE SELECTION

Admissibilité

L'admissibilité est prononcée après étude du dossier de candidature complet par l'administration de l'établissement. La décision définitive (admissibilité, liste d'attente ou réorientation) est prise après le résultat des tests et de l'entretien obligatoire. Le candidat est informé du résultat sous 14 jours après l'entretien.

Inscription

L'inscription définitive ne sera validée qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise ou lors de la validation d'un dossier initial sous réserve de places disponibles.